

Aux membres de l'Association des habitants des Coulmes (**Jean Vicat**)

Le bureau de l'Association (Michel Eymard, André Rousset et Jean Vicat) a été invité au Comité de Pilotage pour le classement des Grottes de Choranche au Patrimoine Mondial de l'Unesco, qui s'est tenu au col de Romeyère dans la matinée du mercredi 13 septembre 2006 sous la présidence du Sous-préfet Gilles Priéto.

Les réunions ne se passent jamais comme on peut les prévoir. De plus, derniers arrivés, ce n'était pas facile pour nous, de prévoir la meilleure défense possible. Pour plus de détails sur ce qui s'est passé et sur ce qui s'est décidé, se reporter au texte de Michel qui suit ce texte.

Je vais faire ici des commentaires sur ce que j'ai perçu en dehors de ce qui a été dit.

Le Préfet a très bien manœuvré essayant sans arrêt d'avoir un consensus minimum et bien sûr aidé par Mme Vo-Van de la DIREN, des représentants de la DDE, de la DDA et du laboratoire EDYTEM. Il est clair qu'il était difficile de répondre à leurs propos souvent apaisants disant que ça ne changerait pas beaucoup les choses par rapport à l'existant. (Il y a quand même eu des engagements de la DDE ou DDA qui se sont engagés oralement, en particulier sur des délais de traitement des dossiers, et notamment pour des permis de construire. Ces engagements seront-ils dans le compte-rendu qui doit être fait pour ce Comité de Pilotage ?).

L'apport nouveau a été la présentation du nouveau projet ou projet 2, plus petit, de 18 km² de surface au lieu de 53 km², qui correspond en gros **à la partie verte de la carte du dossier initial qui donne les bassin-versants karstiques du plateau des Coulmes sans le petit bec vert qui monte vers le Faz** (ce qui fait qu'il n'y a plus aucune habitation du Faz dans le périmètre). Il est bâti sur les bassins des différents réseaux de rivières souterraines et en particulier sur le plus long, celui de Gournier. **Ceci a enlevé au projet, la partie habitée de Rencurel, celle de Saint Pierre de Chérennes et celle d'Iseron. Pour Presles, le plateau avec le village ainsi que les hameaux de Morel, des Fauries et de la Rochette sont également enlevés.**

Toute la partie de Presles qui va (en suivant les crêtes de Presles) du Charmeil jusqu'à Malleval en passant par La Citerne, Marot, les Bournets, les Abissets, la combe de Courtin et ensuite les Coulmes jusqu'à Malleval est dans le périmètre. Une partie des bords des Rochers, en face des Touches, est aussi dedans. L'ancien périmètre comprenait une centaine d'habitations sur les 4 communes, et les représentant de l'Association se sont trouvés à défendre une zone qui ne comportait plus que 15 ou 16 habitations sur Presles

Pour Choranche une bonne partie de la commune est aussi dans le périmètre, en particulier la Ranconière. (Je ne sais pas combien d'habitations sont comprises dans le périmètre).

L'annonce de ce projet a considérablement changé l'atmosphère de la réunion. Les maires des communes n'ayant plus d'habitations dans le périmètre se sont brusquement calmés. Ceci a bien aidé le préfet. Il n'avait plus qu'à répondre qu'aux questions des représentants des associations agricoles, du maire de Presles et de son adjoint et aux nôtres. Personnellement, sans mandat précis de l'association, je me suis senti mal à l'aise car je ne pouvais parler clairement sur une position précise. Les représentants de l'Etat, cités plus haut, s'en sont sentis confortés et ont opposé un non catégorique à la demande de faire des petites enclaves non classées autour des habitations de Presles dans la nouvelle zone proposée au classement. Michel me précise *« que la dernière fois où la question est revenue sur le tapis, j'ai senti le Sous-Préfet moins catégorique. Je pense aussi qu'il faut s'appuyer sur ce qu'a dit le*

Conseiller Général à la fin, c'est-à-dire la nécessité de laisser ouverte la possibilité de revoir le périmètre à la marge ; on pourrait imaginer que la marge irait jusqu'à exclure les zones habitées ». Je rajoute que le Directeur du Parc du Vercors a fortement appuyé notre demande de prendre en compte, les activités humaines, principalement agricoles, et les habitations de la zone classée et de superposer ces cartes à la carte de la zone classée.

Les cahiers de gestion sont alors sortis et ont occupé une assez bonne partie du reste de la réunion.

Les choses avaient bougé sous la pression des maires et du Conseiller général. Il nous appartient en particulier de voir si on veut les faire encore plus bouger. Peut-être faudrait-il se rapprocher du Comité de Territoire Sud Grésivaudan (Chambre d'Agriculture) et de l'APAP (agriculteurs du Parc) pour avoir leur sentiment après cette réunion et voir comment agir ensemble éventuellement ?

Il est aussi clair que le préfet veut un projet de classement consistant et que le problème va devenir politique au sens large du terme.

Comité de Pilotage du 13 septembre 2006 (Centre Les Coulmes à Rencurel par Michel Eymard)

Le Maire de Rencurel et le Conseiller Général ont souhaité, dans leurs mots de bienvenue, qu'une discussion puisse cette fois avoir lieu sur un périmètre à minima.

Le Sous-Préfet, qui présidait la séance, a rappelé qu'on ne pouvait pas faire le bonheur des gens malgré eux, que la proposition de périmètre initiale était complètement inacceptable aux yeux des élus et qu'un moyen terme devait pouvoir être trouvé entre pas de classement et l'option maximaliste.

Après quoi il a demandé au bureau d'étude, EDYTEM, de présenter de nouvelles hypothèses de travail (voir carte jointe).

Deux hypothèses :

- la première (dite « Proposition EDYTEM », en vert clair), qui couvre 32 km², englobe le poljé de Presles, une partie du massif qui correspond au réseau hydrologique des grottes, les grottes de Choranche et la Goulandière et la Siva
- la deuxième (dite « Proposition CCBI », en vert foncé) qui couvre 18 km² correspond aux grottes et à leur réseau hydrologique. Il est fait remarquer qu'on ne peut pas parler de « Proposition CCBI » puisque l'instance n'en a pas débattu mais plutôt d'amendement Marbach.

Implicitement au départ, explicitement par la suite, l'hypothèse EDYTEM (32 km²) est écartée. Seule la proposition 2 est retenue comme hypothèse de travail (ce qui ne veut pas dire qu'il y a accord).

On retiendra :

- Que pour que cette hypothèse soit valablement examinée, il faut pouvoir superposer la carte de l'habitat et la carte de l'activité humaine à la carte présentée, ce qui avait déjà été demandé à EDYTEM et qui est redemandé pour la prochaine réunion. Le Maire de Presles note qu'environ 40% de la population de la commune réside sur cette zone.
- Que la population ne pourra donner son accord sur un périmètre sans connaître avec précision les contraintes que lui imposerait le classement et les contreparties dont elle pourrait bénéficier. D'où la nécessité de travailler sur les cahiers de gestion dès maintenant.
- Que l'enjeu du classement n'est toujours pas clair (les grottes ? le réseau hydrologique ? la protection ? la notoriété ?)

Les décisions :

- L'hypothèse de travail est la zone vert foncé avec possibilité d'adaptations à la marge quand on aura superposé les cartes (le débat portera alors sur la nécessité ou non de retirer des zones habitées sur Presles ou d'inclure éventuellement la Goulandière et la Siva).
- Des groupes de travail devront se réunir d'ici la prochaine réunion du Comité de Pilotage (18 octobre). EDYTEM est chargé de convoquer les groupes de travail et de leur fournir tous les éléments déjà en sa possession. Chaque groupe de travail a un chef de file qui animera le travail du groupe :
 - Agriculture et élevage (Chambre d'agriculture, APAP, ...)
 - Forêt et chasse (ONF, ...)
 - Habitat (CCBI représentée par le Maire de Presles, DDE, ...)
 - Activités sportives, touristiques, de plein air (CCBI représentée par le Maire de Rencurel, ...)
 - Spéléologie
 - Escalade

L'Association devrait être présente dans la plupart des groupes de travail.

- Chaque groupe de travail devra élaborer des propositions pour les cahiers de gestion :
 - Faire l'état des lieux : situation actuelle (en terme de nombre d'habitants, d'activités pratiquées, de revenus, de financements, etc...), projets, perspectives d'évolution, investissements prévus, etc.
 - Lister les contraintes nouvelles qu'imposerait le classement et l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
 - Lister les contreparties qui seraient nécessaires pour que le classement ne soit pas un frein à l'activité (en terme de relations avec les services de l'Etat, en terme de coordination entre les différentes administrations, de subventionnements, etc.)
- Le chef du bureau de l'environnement à la préfecture de l'Isère est chargé de travailler sur les questions de gestion administrative (des allègements sont-ils possibles par rapport à tous les empilements de procédures) et financières (engagements financiers possibles de l'Etat)
- Le travail sur les cahiers de gestion et sur le périmètre devrait être terminé pour la fin novembre de manière à ce que l'enquête administrative auprès des propriétaires puisse avoir lieu en décembre, le dossier devant être bouclé pour la fin de l'année.

En conclusion on peut souligner que seule la commune de Presles reste concernée en terme de zones habitées et d'activités agricoles dans le périmètre et que c'est bien là que se situera l'enjeu majeur pour l'avenir du projet présenté.

Prochaine réunion du Comité de Pilotage :
Mercredi 18 octobre à 14h30 à la Mairie de Presles